



PETITE ENFANCE

Réforme des modes d'accueil LE GOUVERNEMENT NE TIENT PAS SES ENGAGEMENTS !



JEUDI 23 MAI 2019 TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

Après le succès de la mobilisation du 28 mars des professionnels de la petite enfance pour défendre la qualité des modes d'accueil et leurs conditions de travail, la CGT, aux côtés de Pas de Bébé à la consigne appelle à une nouvelle mobilisation le 23 mai 2019.

Depuis la promulgation de la loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance (Loi ESSOC), le gouvernement prépare une vaste réforme des modes d'accueil de la petite enfance. Bien que le Ministère de l'action sociale et de la santé ait une nouvelle fois refusé de nous communiquer le détail du projet de réforme, des mesures sans précédent se dessinent : un taux d'encadrement dégradé, des possibilités d'accueil en surnombre « à titre exceptionnel » validés au quotidien, une augmentation des capacités d'accueil en micro-crèches jusqu'à 16 enfants, une surface d'accueil ultra réduite : 5.5m² par enfant au lieu de 7m² actuellement...

Avec près de 50 000 professionnels de la Petite enfance dans la fonction publique territoriale, c'est un véritable nouveau coup de force lancé par le gouvernement qui entend adopter par ordonnance cette réforme des modes d'accueil, dans un déni démocratique le plus absolu. En effet, le gouvernement s'était engagé à présenter son projet de réforme des modes d'accueil d'ici fin avril en vue de la publication des ordonnances avant cet été. Aucun texte n'a été rendu public à ce jour, les inquiétudes sur les orientations de la réforme restent donc entières.

Dans un contexte général d'exaspération avec plus de 250 000 fonctionnaires dans la rue le 9 mai dernier et des milliers de professionnels de la petite enfance en grève le 28 mars, agissons ensemble pour stopper ces attaques dirigées contre le service public, le statut, les retraites et tous les droits collectifs.

Enfin, la CGT alerte sur le projet de mise en place d'un guichet unique, à priori les CAF, qui remplacerait à l'avenir les prérogatives des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et notamment des médecins pour les agréments des établissements d'accueil des jeunes enfants. La compétence des services de PMI dans le domaine des modes d'accueil individuels et collectifs est largement reconnue et leur fonction d'expertise doit être préservée indépendamment des questions politiques et financières qui sont du ressort des institutions.

- Pour le bien-être et la sécurité des enfants,
- Pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance,
- Pour des conditions de travail décentes,
- Pour l'accès des assistants maternels à la médecine du travail et des indemnités chômage décentes,
- Pour une politique ambitieuse de la Petite enfance, véritable investissement pour l'avenir de nos enfants et de notre société,

LA CGT APPELLE À UNE NOUVELLE MOBILISATION SUR TOUT LE TERRITOIRE ET DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE JEUDI 23 MAI 2019 ET À PARTICIPER AUX MOBILISATIONS CONTRE LA CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

A Paris, le collectif Pas de Bébé à la Consigne se rassemblera devant le Ministère des Solidarités et de la santé à 10h00, invitant les professionnels et parents à la rejoindre.

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES



J'adhère !

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel :@.....
Collectivité employeur :



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

